

POLITIQUES DU LOGEMENT ET INTEGRATION EUROPEENNE : PROBLEMES ET PERSPECTIVES

Communiqué final

1. La 15^{ème} réunion informelle et annuelle des ministres du logement des Etats membres de l'Union européenne s'est déroulée les 27 et 28 novembre 2003 à Padoue, en présence des pays accédants à l'Union Européenne. Tous les Etats membres et les pays accédants étaient présents.
2. Les Ministres des Etats membres ont souhaité la bienvenue aux Ministres des pays accédants qui assistaient à la réunion pour la première fois.
3. Les débats de la rencontre ministérielle ont été consacrés aux problèmes et aux perspectives des politiques du logement dans le cadre de l'intégration européenne. Bien que le logement ne soit pas de la compétence directe de l'Union Européenne, il existe des liens complexes avec de nombreux sujets importants de politiques communautaires comme : les normes de construction et d'économie d'énergie, les règles de concurrence, les politiques de protection des consommateurs, la fiscalité et notamment les règles de TVA, les politiques financières (cf. Bâle II), l'inclusion sociale, PAN/incl., les mémorandums conjoints sur l'inclusion pour les pays accédants, les droits économiques et sociaux, les statistiques, les fonds structurels et le soutien à la recherche et au développement technologique. Le thème de cette rencontre est précisément justifié par les développements en cours dans de nombreux secteurs de politiques déjà mentionnés qui pourraient influencer le secteur du logement.
4. Les Ministres ont exprimé leurs remerciements à la présidence grecque pour avoir organisé la première réunion préparatoire et au Gouvernement italien pour avoir organisé la seconde réunion préparatoire des « focal points » européens qui a servi de base à leurs débats.
5. Les Ministres remercient le Forum européen du logement d'avoir organisé en septembre et en novembre 2003 à Bruxelles une table ronde concernant les sujets les plus importants et un séminaire sur « les aides au logement social des Etats membres face à la réglementation européenne ». Les Ministres du logement soulignent que de telles réunions sont appréciées par les Etat membres, en raison, notamment, de la participation des « focal points ».
6. Les Ministres ont exprimé leurs remerciements à ceux qui ont contribué à la préparation de cette réunion, notamment, la Commission européenne pour la présentation qu'elle a faite à Athènes et à aux délégations belge et italienne pour les rapports qu'elles ont préparé pour la réunion des Ministres.
7. Les conclusions tirées au cours de la réunion tiennent compte :
 - de la déclaration politique de la 13^{ème} réunion qui s'est déroulée à Bruxelles et à Charleroi le 1^{er} et le 2 octobre 2001 ;

- des conclusions de la 14^{ème} réunion des ministres qui a eu lieu à Genval (Belgique) le 28 juin 2002, où le logement a été considéré comme une question fondamentale, étroitement associée au développement durable ;
 - des résultats du questionnaire sur les politiques du logement durables en Europe (troisième conférence sur les politiques du logement durables) ;
 - du rapport récapitulatif sur les politiques du logements résultant du questionnaire distribué par l'Italie à l'occasion de la réunion préparatoire qui s'est tenue le 9 juin 2003 à Athènes ;
 - du rapport récapitulatif « *Interactions entre les politiques nationales du logement et la législation, les initiatives et décisions de l'Union européenne* », produit par la Belgique ;
 - des rencontres successives tenues à Rome le 2 septembre, à Bruxelles, le 30 septembre, et de nouveau à Rome le 12 novembre 2003.
8. Les Ministres européens, estiment qu'il est important de reconnaître le logement comme un des éléments fondamentaux dans la lutte contre l'exclusion sociale, car il a des répercussions sur la santé, sur la sécurité physique et le bien-être des habitants, d'autant que le manque de logements adéquats a des effets négatifs sur tous les aspects de la vie des personnes et doit donc être considéré comme une cause de marginalisation sociale. Les ministres ont débattu de la question du droit au logement et ont noté qu'alors que le principe du droit au logement est inscrit dans la législation de la plupart des pays de l'Union européenne, l'interprétation du concept du droit au logement, le contenu et la nature de cette législation varie dans les différents Etats membres. Ils ont aussi pris note du contenu du document résultant du Conseil européen de Salonique le 20 juin 2003 qui porte sur le projet de traité qui propose une Constitution pour l'Europe et comporte dans son titre IV Solidarité un article II^o-34/3 ainsi rédigé :

« Afin de lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté, l'Union reconnaît et respecte le droit à une aide sociale et à une aide au logement destinées à assurer une existence digne à tous ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes, selon les modalités établies par le droit communautaire et les législations et pratiques nationales »

9. Les Ministres, en soutenant les décisions du Conseil Européen de Lisbonne en faveur de l'intégration sociale, et en reconnaissant le rôle clé joué par le logement dans la lutte contre l'exclusion sociale, soulignent l'importance des questions socio-économiques et des problèmes qui en découlent, dus principalement aux flux migratoires, à la mobilité croissante des personnes et à l'évolution démographique, qui sont désormais communs à tous les pays de l'Union Européenne, et ont de graves effets sur le développement urbain durable.
10. A la lecture des rapports préparés par la Belgique et l'Italie, les Ministres notent que les Etats membres reconnaissent que les politiques du logement de compétence nationale, se trouvent affectées par une multitude de réglementations et d'actes divers européens.
11. Les Ministres reconnaissent que les positions des Etats membres semblent converger sur certains points. Les Ministres accueillent favorablement les normes européennes qui visent à créer un marché commun des produits de la construction par

l'harmonisation des législations nationales., ainsi que la définition des exigences essentielles applicables à ces produits, et la directive sur la performance énergétique des bâtiments.

12. Les positions des Etats membres divergent dans d'autres domaines, notamment. sur la possibilité d'appliquer un taux réduit de TVA sur certains services à forte intensité de main d'œuvre. Certains Etats s'opposent à cette mesure car ils considèrent qu'elle n'a pas un effet suffisant sur l'emploi et les dépenses de logement.
13. Les Ministres remarquent que la question des aides d'Etat- si oui ou non les subventions publiques accordées pour mettre en œuvre les politiques du logement doivent se conformer aux règles européennes en matière d'aides d'Etat- est une de celles qui concernent plusieurs Etats membres. Cette question fait actuellement l'objet d'un examen au cas par cas par les autorités européennes.
14. Les Etats membres ne partagent pas tous la même opinion sur l'utilisation des fonds structurels. Il y a une divergence de vues sur l'intervention éventuelle des fonds structurels dans le domaine du logement, pour l'avenir.
15. Enfin, les rapports révèlent que certains actes communautaires ne peuvent pas être interprétés de la même façon dans les différents pays. Par exemple, les sociétés qui fournissent des logements à des catégories données de la population –telles que les populations à faible revenu- sont soumises aux règles des marchés publics définies par la directive européenne, qu'il s'agisse d'organismes locaux ou d'organes de droit public. Cependant, dans certains Pays, ces sociétés, auxquelles est confiée la politique publique du logement, sont dotées de statuts si particuliers que les règles communautaires ne leur sont pas applicables.
16. Les Ministre européens, considérant l'importance du logement dans l'inclusion sociale, tout en soulignant que chaque Etat membre a des politiques du logement différentes- incluant des programmes nationaux pour financer les mesures- qui sont transcrits dans leur plan national d'inclusion sociale, proposent, à l'occasion des réunions informelles des Ministres, la diffusion et la poursuite des échanges d'information sur les politiques adoptées par chaque Etat membre dans l'objectif d'évaluer les bonnes pratiques et leurs possibles applications, en particulier dans les nouveaux Etats membres où on trouve déjà de nombreux exemples de coopération à différents niveaux.
17. Les Ministres européens du logement, évaluant de façon positive l'expérience résultant des réunions informelles tenues au niveau européen sont d'accord sur la nécessité :
 - De reconnaître l'intérêt de poursuivre débats et consultations avec les organisations -y compris les organisations non gouvernementales- travaillant dans le champ du logement dans les différents pays.
 - Au regard des problématiques sociales liées au logement et des solutions correspondantes, touchant à des questions qui concernent tous les pays de l'Union et qui doivent reposer sur des connaissances communes, les Ministres reconnaissent qu'il est important de faciliter de telles informations et les échanges d'expériences. Par exemple,

encourager une plus grande coordination entre les organisations de logement en facilitant la mobilité du personnel et des professionnels qui travaillent dans le domaine de la construction et de la gestion du logement peut aider à promouvoir des formes innovantes de coopération entre les pays et peut permettre de rendre transférable si le besoin existe, l'expérience acquise par d'autres pays.

18. Les Ministres demandent au Pays Bas de soumettre le questionnaire correspondant au rapport belge aux Etats accédant à l'Union Européenne et de préparer l'analyse de leur réponses pour une discussion à la prochaine réunion des ministres du logement européens qui aura lieu aux Pays Bas.
19. Les Ministres ont exprimé leurs remerciements à la Finlande pour avoir, comme convenu lors de la 14^{ème} réunion des ministres du logement analysé dans une étude sur la collecte des statistiques, le contenu des publications statistiques, leur consistance et la comparabilité des données. Un projet de résumé de cette étude a été diffusé, il montre clairement la nécessité de réduire la collecte de données inutiles, et de renforcer la comparabilité des données pour couvrir certains domaines importants dont les données sont manquantes et pour améliorer l'accès aux statistiques sur le logement, aux données et aux sites web. Les Ministres ont noté la nécessité importante de continuer la coordination et la diffusion des statistiques sur le logement et ont exprimé le vœu que la Finlande continue à superviser ce domaine.
20. Les Ministres ont remercié le Danemark pour l'élaboration des « statistiques sur le logement en Union Européenne en 2003 ». Ils ont accueilli favorablement la proposition des tchèques et des suédois de prendre le relais pour la préparation des « statistiques sur le logement en Union Européenne en 2004 ». Les Ministres ont exprimé leur satisfaction que ce document continue à être publié de façon régulière par le recueil systématique et l'échange d'informations à jour sur les statistiques relatives au logement.
21. Les Ministres ont consacré aussi une partie de leurs débats aux récents développements concernant Habitat et à l'approfondissement du processus de mise en œuvre de l'Agenda Habitat dans le contexte européen. Les ministres réaffirment leur engagement à promouvoir l'Agenda Habitat avec un accent particulier mis sur les objectifs de base : un logement décent pour tous et le développement durable des établissements humains.
22. Les Ministres ont noté avec plaisir la proposition irlandaise d'accueillir la prochaine réunion des « focal points » pour le logement à Dublin les 24 et 25 juin. Les Ministres ont noté également avec plaisir la volonté de l'Irlande de mettre en œuvre la production des rapports nationaux sur les politiques du logement dans les Etats membres et de préparer une synthèse de ces rapports. Ces rapports et cette synthèse permettront un échange systématique d'information et d'expérience à jour sur l'évolution des politiques du logement dans les pays de l'Union européenne.
23. Les Ministres ont apprécié la décision des Pays Bas d'organiser la conférence des ministres européens sur « la rénovation durable des immeubles résidentiels de grande hauteur et la restructuration des quartiers environnant » qui aura lieu à Rotterdam dans la seconde moitié de l'année 2004. Le sujet retenu a été considéré comme très important, à la fois pour les Etats membres et pour les pays accédants.